



Liberté*Égalité*Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le 13/12/2022
ID : 081-218100253-20221201-DE_2022_026-DE

COMMUNE DE BELCASTEL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Jeudi 1^{re} décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Procurations :

Date de la convocation : le vendredi 25 novembre 2022

Date de l'affichage de la convocation : le vendredi 25 novembre 2022

Délibération du conseil municipal numéro DE_2022_026

Le jeudi 1^{re} décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Belcastel s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPARBIE Christophe, maire.

Conseillers présents : ESPARBIE Christophe, BOUSCATEL Didier, CAVE Michel, YOUDALE James, VASQUEZ Gonzalo, PINEL Thierry, NOEL-BETEMPS Elisa, RABIS Christine, PATIER Xavier.

Conseillers absents : CASANO Dominique

Conseillers absents et excusés : LAFFONT Guy, YOUDALE James.

Procurations :

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur CAVE Michel (article L. 2121-15 du CGCT).

Objet : Mise à disposition et participations aux frais de fonctionnement de la salle de la mairie a des particuliers et des associations et responsabilité civile des utilisateurs de la salle de la mairie, lors de la mise à disposition :

Monsieur le maire porte à la connaissance du Conseil municipal :

Qu'une indemnité forfaitaire de 150 €, par année civile, sera demandée au titre de participation aux frais de gestion de la structure.

Chaque particulier et association utilisant la salle sont tenus d'être assuré en conséquence.

A l'exception de Madame RABIS Christine qui vote contre, le conseil municipal décide d'approuver la mise à disposition et la participation aux frais de fonctionnement de la salle de la mairie à des particuliers et/ou des associations.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
ESPARBIE Christophe.